

Conseil du Centre

85^e session, octobre 2021

CC 85/8/a

POUR INFORMATION

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de la formation syndicale

I. Plans de travail, objectifs et méthodologies

1. adopte le rapport sur les activités de formation syndicale réalisées en 2020 et félicite l'équipe d'ACTRAV-Turin pour la mise en œuvre d'une gamme complète d'activités de formation tout au long de l'année;
2. reconnaît le dévouement et le professionnalisme dont a fait preuve l'équipe d'ACTRAV-Turin dans la mise en œuvre du programme pendant la pandémie de COVID-19;
3. recommande que d'autres travaux soient entrepris pour renforcer les communications entre ACTRAV-Turin et le Comité, en assurant une interaction fluide et continue entre le Programme et le Secrétariat du groupe des travailleurs; réitère sa disposition à aider ACTRAV-Turin à établir des partenariats avec les organisations de travailleurs afin d'appuyer davantage les travaux du Programme;
4. recommande qu'ACTRAV-Turin se concentre fortement sur l'assistance aux organisations de travailleurs dans leurs priorités en matière de renforcement des capacités;
5. insiste pour que toutes les activités d'apprentissage tiennent compte de l'importance de la nature collective des processus de formation syndicale, quelle que soit la modalité de formation;
6. réitère l'importance de veiller à ce que les Normes internationales du travail continuent de figurer en bonne place dans la formation dispensée par le Programme;
7. encourage l'équipe d'ACTRAV-Turin à faire preuve de créativité dans la conception et la mise en œuvre d'interventions de formation, en veillant à un juste équilibre entre l'apprentissage en face-à-face et à distance;
8. recommande que l'équipe d'ACTRAV-Turin aide les organisations de travailleurs et leurs représentants à renforcer leur capacité technique à tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques, afin de réduire les inégalités liées à la fracture numérique;
9. réitère l'importance de veiller à ce que le matériel de formation soit disponible dans les langues officielles de l'OIT et dans d'autres langues lorsque cela est possible;

- 10.** recommande d'accroître la visibilité des formations proposées par ACTRAV-Turin, d'améliorer le site web et de faciliter l'accès aux supports d'apprentissage gratuits (par exemple, le MOOC sur les normes internationales du travail produit en collaboration avec le GLU) et demande au Programme de mettre à disposition avant la prochaine réunion du Comité: la liste des experts, la banque de ressources clés ainsi que les lignes directrices proposées aux participants pour leur permettre d'accéder aux matériels et ressources clés après les activités de formation;
- 11.** demande que l'on rappelle aux organisations qui désignent des participants que ces derniers ont le droit de bénéficier de congés suffisants pour suivre une formation. Il convient donc de s'assurer que la conception et la mise en œuvre des activités de formation à distance font partie du processus d'apprentissage tout au long de la vie des travailleurs;
- 12.** recommande qu'ACTRAV-Turin entame une discussion sur l'avenir de l'éducation syndicale avec le Secrétariat du groupe des travailleurs, afin de préparer une enquête à mener auprès des services de la formation des centrales syndicales nationales et des centres de formation syndicale. L'objectif de l'enquête est de collecter les informations qui serviront de base à une analyse approfondie des besoins de formation des syndicats et des défis liés à l'offre d'apprentissage numérique dans toutes les régions, en veillant à ce que les aspects de la fracture numérique soient dûment pris en considération;
- 13.** demande au Directeur du Centre de mettre en place des mesures qui augmenteront le nombre de participants travailleurs aux académies du Centre.

II. Décision

Le Comité:

- 14.** approuve le projet de programme de base pour 2022 (six académies mondiales); et
- 15.** appelle à une réunion extraordinaire en avril 2022 à la lumière des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19, afin d'évaluer la situation et de décider du format et du contenu des activités pour le deuxième semestre 2022.

Septembre 2021